

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1754

12 juillet 2012

SOMMAIRE

Allianz Société Financière S.à.r.l.	84153	Interglobe International Holding S.A.	84180
Eastern Domus Ventures	84146	International Computers Consulting S.à r.l.	84177
First Location Automobiles Luxembourg S.A.	84157	International Housing Solutions S.à r.l. ...	84180
Foundation for the Japanese Supplementa- ry School in Luxembourg	84162	Interpagos S.à r.l.	84188
Golden Key S.A.	84165	Interpagos S.à r.l.	84188
Group BL-LUX S.à r.l.	84166	Interpagos S.à r.l.	84188
GST AutoLeather Holdings S.A.	84167	Interpagos S.à r.l.	84188
GST AutoLeather Holdings S.A.	84167	Invest News S.à.r.l.	84188
GTG Constructions S.A.	84167	IPC Group S.A.	84177
Hema S.A.	84175	Irocy Finance S.à r.l.	84177
H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Five S.à r.l.	84167	Iron and Steel Investments S.A.	84189
Holleur S.A.	84175	Isomatec Luxembourg S.A.	84189
Hollycroft Investments S.A.	84175	Jacksberry S.A.	84190
I.01 Euro-Immo Guy Rollinger	84157	Jantinori 1 Sà r.l.	84189
Identitag Secondary Opportunities S.à r.l.	84175	J. Cremer - Finck Architecte	84189
IFAM S.à.r.l.	84177	Jost-Global GP S.à r.l.	84190
Ikano Fund Management S.A.	84178	K.B.S. Construction S.A.	84191
Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l.	84178	Kheops Promotion S.A.	84161
Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l.	84178	KONYA Spf S.A.	84191
Immobilière Ecole Européenne Bertrange/ Mamer S.à r.l.	84178	Krap Nus S.A.	84176
IMMOCHAN Luxembourg S.A.	84179	Kymar S.A.	84191
Industrial Milk Company S.A.	84176	Labo 3 S.A.	84190
Ingeborg Investment S.A.	84179	La Bosse Investment S.A.	84166
Ingeborg Investment S.A.	84179	Laudé Invest I S.à r.l.	84192
Ingeborg Investment S.A.	84179	LBS Holdings S.à.r.l.	84192
Innova RS Holding S.à r.l.	84176	LRP Luxembourg Holdings S.à r.l.	84189
Innpact S.à r.l.	84176	Macquarie Strategic Storage Facilities Hol- dings S.à r.l.	84192
Intellux Capital Management S.A., SPF ..	84177	Maximom S.à.r.l.	84178
Interglobe International Holding S.A.	84180	Model-Land S.A.	84179
		NIFE Carlo Seccomandi	84180
		Northam CCPF PropCo BTS (6) S.à r.l.	84180
		Omnium Textile S.A.	84190

Eastern Domus Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 169.861.

STATUTES

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of June.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LinkGreen Limited, having its registered office at 7D Nikou Kranidioti, Tower 4, 3rd Floor, Flat/Office 302 Egkomi, 2411, Nicosia, Cyprus,

here represented by Ms Elsa BOURGOIS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 25 June 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of "Eastern Domus Ventures".

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises.

The company may borrow in any form except through public offering. The company may solely through private placement issue bonds, notes or other debt instruments in registered form and subject to restrictions on transfers. The company may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to its subsidiaries or other related companies.

The company may provide guarantees or other pledges in favor of third parties in order to guarantee their obligations and the obligations of companies in which the company holds either directly or indirectly a participation as well as to any company part of the same group. The Company may also assist such companies in amongst others but not limited to the management and development of such companies and their portfolio and the financing through loans, advances or guarantees. The company may pledge, give up or burden any or all of its assets in any possible form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at FIFTY THOUSAND EURO (50.000.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. - General meeting

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the last Friday of June at 3.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory dispositions

1) The first business year shall begin on the date of Incorporation of the company and shall end on the 31st of December 2012.

2) The first annual general meeting shall be held in the year 2013.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe to the five hundred (500) shares.

The shares have been paid up to the extent of 100% by payment in cash, so that the amount of FIFTY THOUSAND EURO (50,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of statutory auditors at one.

2.- The following are appointed directors:

Mr Patrick HANSEN, employee, born in Luxembourg, on 26 October 1972, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

Mr Knut REINERTZ, employee, born in Esch-sur-Alzette on 31 December 1963, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

Mr Philippe KAUFFMAN, employee, born in Luxembourg on 9 July 1970, L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

3.- Has been appointed statutory auditor:

Gefco Consulting S.à r.l., having its registered office in L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 6 9.580.

4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5.- The registered office of the company is established in L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le vingt-sept juin.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LinkGreen Limited, ayant son siège social à 7D Nikou Kranidioti, Tower 4, 3rd Floor, Flat/Office 3 02 Egkomi, 2411, Nicosie, Chypre,

ici représentée par Madame Elsa BOURGOIS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juin 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Eastern Domus Ventures».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous prêts, avances, garanties, sûretés ou autres à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, et financièrement par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, de telle manière que tous les participants à la réunion seront en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion vaudra une présence en

personne au conseil, dans la mesure où toutes mesures approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sera reprise par écrit sous la forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit

la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les cinq cents (500) actions.

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 100%, de sorte que la somme de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000.-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés à la fonction d'administrateur:

Monsieur Patrick HANSEN, employé, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

Monsieur Knut REINERTZ, employé, né à Esch-sur-Alzette le 31 décembre 1963, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

Monsieur Philippe KAUFFMAN, employé, né à Luxembourg le 9 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 35a, boulevard John F. Kennedy.

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

Gefco Consulting S.à r.l., ayant son siège social à L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx, R.C.S. Luxembourg B 6 9.580.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2014.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1855 Luxembourg, 3 5a, boulevard John F. Kennedy.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte,

Signé: E. BOURGOIS, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30930. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012080212/401.

(120114464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Allianz Société Financière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 95.660.

Im Jahr zweitausendzwoölf, den fünfundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri BECK mit Amtssitz in Echternach, Großherzogtum Luxemburg,

Wurde abgehalten, eine außerordentliche Gesellschaftergeneralversammlung von Allianz Société Financière S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, gegründet und bestehend unter den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, mit einem Gesellschaftskapital von zweihundertzehntausend Euro (EUR 210.000), mit Gesellschaftssitz in 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 95660 (die "Gesellschaft"), gegründet am 29. August 2003 durch Urkunde des Notars Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations am 10. Oktober 2003 unter der Nummer 1054. Die Satzung wurde am 18. Mai 2012 durch Urkunde des unterzeichneten Notars, zum letzten Mal abgeändert und am 16. Juni 2012 im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations unter der Nummer 1513 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde um 15:00 Uhr unter Vorsitz von Herrn Philipp Metzschke eröffnet, welcher Frau Sabrina Coletta zum Sekretär und Stimmzähler ernannte.

Die Versammlung ordnungsgemäß zusammengesetzt, ersuchte der Vorsitzende den Notar Folgendes zu beurkunden:

I. - Dass die Tagesordnung der Versammlung folgende ist:

1. Vorstellung des zusätzlichen Geschäftsführerberichts;

2. Zustimmung zum Verschmelzungsprojekt;

3. Die Erhöhung des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft um einen Betrag von siebzigtausend Euro (EUR 70.000), um es von seinem gegenwärtigen Betrag von zweihundertzehntausend Euro (EUR 210.000) auf einen Betrag von zweihundertachtzigtausend Euro (EUR 280.000) durch Ausgabe von sieben Millionen (7.000.000) Anteilen mit einem Nominalwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Anteil zu erhöhen, zu gunsten des alleinigen Gesellschafters der aufgenommenen Gesellschaft, wie im Verschmelzungsprojekt beschrieben, und darauffolgende Einziehung der Anteile der aufgenommenen Gesellschaft;

4. Die daraus folgende Abänderung des ersten Absatzes des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft, der wie folgt gelesen werden soll:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zweihundertachtzigtausend (280.000,-) Euro (EUR), eingeteilt in achtundzwanzig Millionen (28.000.000) Anteile mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Anteil.;"

II. - Dass die Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Anteile in einer Anwesenheitsliste gezeigt werden; diese Anwesenheitsliste, von den Gesellschaftern, den Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und durch das Büro der Versammlung unterschrieben, werden dieser Urkunde, die zur gleichen Zeit bei der Registrierungsstelle hinterlegt wird, beigefügt.

III. - Dass das gesamte Gesellschaftskapital an der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle gegenwärtigen oder vertretenen Gesellschafter erklären, dass sie eine ordnungsgemäße Mitteilung erhalten haben und Kenntnis der Tagesordnung vor dieser Versammlung hatten und keine Einberufungsbekanntmachungen notwendig waren.

IV. - Dass die gegenwärtige Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß begründet ist und sich über alle Tagesordnungspunkte gültig beraten kann.

V. - Dass folgende Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 (das "Gesetz") eingehalten wurden:

1. Die Veröffentlichung des Verschmelzungsprojekts vom 21. Mai 2012 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 24. Mai 2012;

2. Das Verfassen eines Geschäftsführerberichts im Zusammenhang mit der Verschmelzung gemäß Artikel 265 des Gesetzes;

3. Die Ausstellung des Berichts des "Réviseur aux fusions" im Zusammenhang mit der Verschmelzung vom 21. Mai 2012 gemäß Artikel 266 des Gesetzes;

4. Das Hinterlegen am Gesellschaftssitz der Jahresabschlüsse der letzten drei Geschäftsjahre der Gesellschaft und Capital Messine S.à r.l.

5. Das Hinterlegen am Gesellschaftssitz der Zwischenbilanzen der Gesellschaft vom 21. Mai 2012 und der Capital Messine S.à r.l. vom 21. Mai 2012.;

WORAUF, die Generalversammlung bestätigt, dass gemäß Artikel 266 und 267 des Gesetzes, die oben genannten Dokumente den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft und am Sitz der Capital Messine S.à r.l., eine société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg ("Capital Messine") mindestens einen (1) Monat vor der gegenwärtigen Generalversammlung zur Verfügung standen.

Dann traf die Generalversammlung nach Beratung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Geschäftsführer gaben am 19. Juni 2012 einen zusätzlichen Geschäftsführerbericht in Bezug auf die Auswirkungen einiger operationeller Tätigkeiten, die von der Gesellschaft ausgeführt wurden, auf den Verschmelzungsprozess aus (der "Zusätzliche Geschäftsführerbericht").

Der Zusätzliche Geschäftsführerbericht bestätigt, dass die im Bericht aufgeführten operationellen Tätigkeiten die Bewertung der Gesellschaft nicht beeinflussen und dass das im Verschmelzungsprojekt der Gesellschaft und Capital Messine beschriebene Austauschverhältnis gleich bleibt.

Die Generalversammlung beschließt, dem Zusätzlichen Geschäftsführerbericht zuzustimmen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt dem Verschmelzungsprojekt zwischen der Gesellschaft und Capital Messine vom 21. Mai 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations am 24. Mai 2012 und wie heute von den Gesellschaftern von Capital Messine zugestimmt, zuzustimmen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, unter Vorbehalt der Zustimmung der Gesellschafter von Capital Messine zum Verschmelzungsprojekt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft um einen Betrag von siebzigtausend Euro (EUR 70.000) von seinem gegenwärtigen Betrag von zweihundertzehntausend Euro (EUR 210.000) auf einen Betrag von zweihundertachtzigtausend Euro (EUR 280.000) durch die Ausgabe von sieben Millionen (7.000.000) Anteilen der Gesellschaft mit einem Nominalwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Anteil, zu erhöhen.

Die Anteile sollen vollständig bezahlt werden durch die Übertragung aller Aktiva und Passiva von Capital Messine an die Gesellschaft und sollen den Gesellschaftern von Capital Messine im Verhältnis zu deren gegenwärtigen Beteiligung zugeordnet werden. Der alleinige Gesellschafter von Capital Messine soll ein Recht haben auf einen (1) Anteil der Gesellschaft für einen (1) Anteil, den er in Capital Messine hält. Die Gesellschaft soll sämtliche Passiva der Capital Messine, sowie sämtliche aus der Verschmelzung entstehenden Steuern, Gebühren und Kosten übernehmen.

Der von KPMG Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprise agréé, dem Gesetz entsprechende Bericht, der der Bestätigung des Umtauschverhältnisses dient, enthält folgende Schlussfolgerung:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposai is not relevant and reasonable;

- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances"

Die Anteile von Capital Messine werden gesetzlich für eingezogen erklärt.

Die Generalversammlung beschließt Herrn Pierre Beissel, Avocat à la Cour und Herrn Philipp Metzschke, maître en droit, beide mit Amtssitz in Luxemburg, alleinig und unter Ermächtigung zur Ernennung von Unterbevollmächtigten, die zutreffenden Abänderungen im Anteilsregister der Gesellschaft vorzunehmen, um die oben aufgeführte Kapitalerhöhung der Gesellschaft zu bekräftigen.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt als Konsequenz der vorausgehenden Beschlüsse, des ersten Absatzes des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu abzuändern:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zweihundertachtzigtausend (280.000,-) Euro (EUR), eingeteilt in achtundzwanzig Millionen (28.000.000) Anteile mit einem Nennwert von einem Cent (EUR 0,01) pro Anteil."

Sämtliche Punkte der Tagesordnung abgehandelt, ist die Versammlung geschlossen.

Worüber die vorliegende Urkunde, in Luxemburg unterzeichnet wurde, an dem Tag, welcher zu Anfang der Urkunde erwähnt wird.

Der unterzeichnende Notar beherrscht die englische Sprache in Wort und Schrift und bestätigt auf Nachfrage der erschienenen Parteien, dass die vorliegende Urkunde auf Deutsch abgefasst ist nebst einer englischen Fassung; auf Anfrage der erschienenen Parteien und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und deutschen Fassung, soll die deutsche Fassung maßgeblich sein.

Das Dokument wurde dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen, der besagte Bevollmächtigte der erschienenen Parteien unterzeichnet zusammen mit dem Notar die vorliegende Originalurkunde.

Es folgt die englische Fassung:

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of June.

Before us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of Allianz Société Financière S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000), having its registered office at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 95660, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary at the time residing in Luxembourg, on 29 August 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 October 2003, number 1054. The articles of association have been amended for the last time on 18 May 2012, pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 16 June 2012 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1513.

The meeting was opened at 3:00 o'clock with Mr. Philipp Metzschke in the chair, who appointed Ms. Sabrina Coletta as secretary and scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Presentation of the additional management report;
2. Approval of the merger project;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of seventy thousand euro (EUR 70,000) in order to increase it from its current amount of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000) up to an amount of two hundred and eighty thousand euro (EUR 280,000) through the issue of seven million (7,000,000) shares of the Company with a par value of one cent (EUR 0.01) per share in favor of the sole shareholder of the absorbed company as described in the merger project, and subsequent cancellation of the shares of the absorbed company;

4. Subsequent amendment to the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company in order to read as follows:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zweihundertachtzigtausend (280.000,-) Euro (EUR), eingeteilt in achtundzwanzig Millionen (28.000.000) Anteile mit einem Nennwert von einem Cent (0,01) pro Anteil."

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

V. - That the provisions of the law of 10 August 1915, as amended (the "Law"), have been complied with, namely:

1. Publication of the merger plan dated 21 May 2012 in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations as of 24 May 2012;

2. Establishment of a Management Report relating to the merger, in accordance with article 265 of the Law; and

3. Establishment of a report of the "Réviseur aux fusions" dated 21 May 2012 and relating to the merger project, in accordance with article 266 of the Law.

4. Deposit at the registered office of the Company of the annual accounts of the last three financial years of the Company and Capital Messine S.á r.l.;

5. Deposit at the registered office of the Company of the interim accounts as of 21 May 2012 of the Company and as of 21 May 2012 of Capital Messine S.á r.l.;

WHEREAS, the general meeting confirms that in accordance with articles 266 and 267 of the Law, the documents listed above were at the disposal of the shareholders at the registered offices of the Company and Capital Messine S.á r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 14, boulevard F.D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg ("Capital Messine") at least one (1) month prior to this meeting;

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

On 19 June 2012, the board of managers issued an additional management report on the consequences of certain operational activities conducted by the Company on the merger process (the "Additional Management Report").

The Additional Management Report confirms that the operational activities referred therein do not affect the valuation of the Company and that the resulting share exchange ratio specified by the merger project between the Company and Capital Messine remains unaltered.

The general meeting resolves to approve the Additional Management Report.

Second resolution

The general meeting resolves to approve the merger project between the Company and Capital Messine dated 21 May 2012 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 24 May 2012, as it has been approved as of today by the general meeting of shareholders of Capital Messine.

Third resolution

The general meeting resolves, conditionally upon the approval of the merger project by the general meeting of the shareholders of Capital Messine, to increase the share capital of the Company by an amount of seventy thousand euro (EUR 70,000) in order to increase it from its current amount of two hundred and ten thousand euro (EUR 210,000) up to an amount of two hundred and eighty thousand euro (EUR 280,000) through the issue of seven million (7,000,000) shares of the Company with a par value of one cent (EUR 0.01) per share.

The shares shall be entirely paid up by the transfer of all assets and liabilities of Capital Messine to the Company and shall be allocated to the shareholders of Capital Messine pro rata to their current shareholding in that company. The sole shareholder of Capital Messine shall be entitled to one (1) share of the Company for one (1) share held in Capital Messine. The Company shall assume all the liabilities of Capital Messine and any taxes, fees and costs resulting from the merger.

The report issued by KMPG Luxembourg S.à r.l., réviseur d'entreprise agréé, in accordance with the law for the purposes of confirming the exchange ratio concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The exchange ratio described in the merger proposal is not relevant and reasonable;
- The valuation method adopted for the determination of the exchange ratio is not appropriate in the circumstances"

The shares of Capital Messine shall be cancelled by operation of law.

The general meeting resolves to empower Mr. Pierre Beissel, Avocat à la Cour and Mr. Philipp Metzschke, maître en droit, all of them professionally residing in Luxembourg, individually and with full power of substitution, to register the relevant changes in the share register of the Company in order to reflect the above described share capital increase of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zweihundertachtzigtausend (280.000,-) Euro (EUR), eingeteilt in achtundzwanzig Millionen (28.000.000) Anteile mit einem Nennwert von einem Cent (0,01) pro Anteil."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the German and the English text, the German version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

Gezeichnet: P. METZSCHKE, S. COLETTA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1113. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 09. Juli 2012.

Référence de publication: 2012081755/206.

(120116260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2012.

I.01 Euro-Immo Guy Rollinger, Société Anonyme.

Siège social: L-3980 Wickrange, 4-6, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 67.697.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour I.01 EURO-IMMO GUY ROLLINGER S.A.

Signature

Référence de publication: 2012073053/11.

(120103172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

First Location Automobiles Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 62, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 169.528.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,
a comparu:

la société «Leverrier Finances S.à r.l.», une société constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social Z.I. Le Mesleret, St Georges des Groseillers, F-61100 Flers (France),
ici représentée par Monsieur Jean-François Rouxel, employé privé, demeurant à Châtres (France),
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 juin 2012.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «First Location Automobiles Luxembourg S.A.» (la «Société»).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg»). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Niederanven par simple décision du conseil d'administration de la Société (le «Conseil») ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'«Administrateur Unique») par une décision de l'Administrateur Unique. Dans ces présents statuts (les «Statuts»), toute référence au Conseil est une référence à l'Administrateur Unique, la Société pouvant n'être administrée que par un administrateur unique tant qu'elle n'a qu'un seul actionnaire.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social l'achat, la vente, la location de véhicules automoteurs, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que la gestion de parcs automobiles et la prestation de tous services accessoires, la Société pouvant réaliser son objet social tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et gérer lesdites participations.

La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut encore accomplir aussi bien à Luxembourg qu'à l'étranger, directement ou par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales et par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, quelque soit leur forme, l'acquisition, l'exploitation, la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit ainsi que la concession de licences, la concession de sous-licences et l'aliénation de droits de propriété industrielle et intellectuelle de toute nature au sens le plus large incluant sans limitation, les licences, sous-licences, droits d'auteur, droits à l'images, marques, logos et brevets.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature.

La Société peut accorder tous financements sous quelque forme que ce soit, à toutes sociétés directement ou indirectement affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés sous réserve de ne pas octroyer de prêts au public.

La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut procurer des services de gestion et d'assistance ainsi que tous autres services accessoires à ses filiales, sociétés affiliées ou tiers.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, lui permettent de développer son objet social dans les limites de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à deux cent mille euros (200.000,- EUR) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées. Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Administration. Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique. Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil composé d'au moins 3 (trois) administrateurs. Les membres du Conseil sont élus pour un terme ne pouvant excéder 6 (six) ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée comme membre du Conseil, celle-ci doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou comme membre du Conseil, conformément à l'article 51 bis de la Loi de 1915.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale») qui détermine également leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou être remplacé, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour occuper un tel poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 8. Réunion. Le Conseil doit nommer un président (le «Président») parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, qui n'est pas forcément administrateur, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale ou par l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil ou l'Assemblée Générale, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion.

Le Conseil est convoqué soit par le Président soit par deux administrateurs, soit par le secrétaire s'il en existe un, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, sis à Luxembourg.

La notification écrite de toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins 48 (quarante-huit) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ladite urgence sera brièvement mentionnée dans la convocation à la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de ladite réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, par fax, ou par courrier électronique. Une convocation ne sera pas requise pour les réunions du Conseil se tenant au lieu et à la date prévus dans une résolution préalablement adoptée par ledit Conseil.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, par fax, ou par courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil peut représenter plus d'un administrateur empêché lors d'une réunion du Conseil si au moins deux membres sont physiquement présents à la réunion du Conseil ou y participent par tout moyen de communication remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion. Dans le cas d'une parité de votes, la voix du Président du Conseil ou le cas échéant, celle de l'administrateur présidant la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs document(s) contenant les résolutions et signés, par tous les membres du Conseil. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

L'article 8 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 9. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale ou à l'Actionnaire Unique.

Art. 10. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, actionnaires ou non, qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

La délégation à un membre du Conseil impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 11. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration n'est composé que d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la Société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur unique ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire soit détenteur de l'autorisation de faire le commerce.

Art. 12. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateur(s) ou fondé(s) de pouvoir de la Société aurait

(auraient) un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou est (sont) administrateur(s), associé(s), fondé(s) de pouvoir ou employé(s) d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, voter ou agir sur toute question relative à un tel contrat ou affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire, et il ne délibérera ni ne prendra pas part au vote sur cette affaire; ladite affaire et l'intérêt personnel de l'administrateur devant faire l'objet d'un rapport à la prochaine Assemblée Générale annuelle. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 13. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, celui-ci a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, l'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est férié à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se réunir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivalant à une participation en personne à une telle assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 14. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) ou réviseur d'entreprises conformément à la législation luxembourgeoise applicable. Ils sont nommés pour un mandat d'une durée maximum de six (6) ans, renouvelable.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

L'Assemblée Générale statue sur l'affectation du bénéfice net annuel et décide seule de payer des dividendes de temps à autre, selon ce qu'elle estime opportun eu égard à l'objet et à la politique de la Société.

Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 17. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 18 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s), (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), nommé(s) par l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du (des) liquidateur(s).

Art. 18. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés par une Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 19. Droit applicable. Tous les points non expressément régis par les Statuts seront déterminés par la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

2) Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Souscription et Libération

Les deux mille (2.000) actions sont souscrites par la société «Leverrier Finances S.à r.l.», prédésignée, en sa qualité d'actionnaire unique.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en numéraire, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et le nombre de commissaires à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

la société «Leverrier Finances S.à r.l.», une société constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social Z.I. Le Mesleret, St Georges des Groseillers, F-61100 Flers (France), Monsieur Michel LEVERRIER, demeurant 11, rue Lord Byron, F-75008 Paris (France), agira en tant que représentant permanent.

3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

la société «PYXIS SA», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 63/65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 75.177).

4. La durée des mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui sera tenue en l'an 2017.

Toutefois, le mandat de l'administrateur unique expirera à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

5. L'adresse de la Société est établie au 62, rue du Golf, L-1638 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-F. ROUXEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7771. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012072971/235.

(120102787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Kheops Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 18, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 67.955.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 juin 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- KHEOPS PROMOTION S.A., ayant son siège social à L-1913 Luxembourg, 18, Rue Léandre Lacroix, B67955

Le même jugement a nommé juge commissaire MONSIEUR Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, et liquidateur Maître Adriana FREYERMUTH, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 13 juillet 2012 au greffe du Tribunal de Commerce de Luxembourg.

Pour extrait conforme
Maître Adriana FREYERMUTH
Le Liquidateur

Référence de publication: 2012073344/20.

(120103365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg, Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg G 8.

—
*Annual accounts and Report of the réviseur d'entreprises agréé
for the year ended
March 31, 2012*

Table of contents

	Page
REPORT OF THE REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE	1 - 2
ANNUAL ACCOUNTS	
- Balance sheet as at March 31, 2012	3
- Income and expenditure account for the year ended March 31, 2012	4
- Notes to the accounts as at March 31, 2012	5 - 7

To the Board of Directors,
Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg
15, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
("établissement d'utilité publique")

Report of the réviseur d'entreprises agréé

Following the request of the Management, we have audited the accompanying annual accounts of Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg, which comprise the balance sheet as at March 31, 2012 and the profit and loss account for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Responsibility of the Board of Directors' for the annual accounts

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of these annual accounts in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of annual accounts that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Responsibility of the réviseur d'entreprises agréé

Our responsibility is to express an opinion on these annual accounts based on our audit. We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing as adopted for Luxembourg by the Commission de Surveillance du Secteur Financier. Those standards require that we comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance whether the annual accounts are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the annual accounts. The procedures selected depend on the réviseur d'entreprises agréé's judgement, including the assessment of the risks of material misstatement of the annual accounts, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the réviseur d'entreprises agréé considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the annual accounts in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by the Board of Directors, as well as evaluating the overall presentation of the annual accounts.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Opinion

In our opinion, the annual accounts give a true and fair view of, the financial position of Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg as of March 31, 2012, and of the results of its operations for the year then ended in accordance with Luxembourg legal and regulatory requirements relating to the preparation of the annual accounts.

May 15, 2012.

For Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Christiane Chadoeuf

Réviseur d'entreprises agréé - Partner

Balance sheet
March 31, 2012
(in Euros)

ASSETS	2012	2011
	EUR	EUR
FIXED ASSETS		
Tangible assets (note 3)	-	36,25
CURRENT ASSETS		
Debtors becoming due and payable within one year	742,10	14.230,08
Cash at bank	253.725,91	232.159,39
PREPAYMENTS AND ACCRUED INCOME (note 4)	4.482,00	1.414,23
TOTAL ASSETS	258.950,01	247.839,95
LIABILITIES	2012	2011
	EUR	EUR
ACCUMULATED FUNDS		
Net profit for the year	11.517,89	540,45
Net surplus brought forward	242.548,29	242.007,84
CREDITORS		
Other creditors (note 5)	4.873,83	4.800,84
Deffered income	10,00	490,82
TOTAL LIABILITIES	258.950,01	247.839,95

The accompanying notes form an integral part of these annual accounts.

Income and Expenditure account
Year ended March 31, 2012
(in Euros)

	2012	2011
	EUR	EUR
CHARGES		
Teaching		
Salaries and social security costs (note 6)	206.947,74	204.554,48
Other staff costs	38.069,28	34.027,00
Books and teaching material	3.632,71	1.299,27
Administration		
Conference expenses	1.981,84	2.723,21
Insurance	1.781,36	3.905,31
Legal and service fees	2.805,68	3.735,35
Building rent and charges	15.761,39	15.773,44
Other expenses	11.252,11	6.220,63
Rental of equipment	3.384,23	3.445,68
Depreciation (note 3)	36,25	109,39
NET PROFIT FOR THE YEAR	11.517,89	540,45
TOTAL CHARGES	297.170,48	276.334,21
INCOME		
Tuition and entrance fees	78.247,17	90.806,60
Donations and subsidies	217.965,44	182.247,42
Interest on bank account	795,93	394,70
Extraordinary income	161,94	2.885,49
TOTAL INCOME	297.170,48	276.334,21

*Notes to the accounts
March 31, 2012*

Note 1. General. The Foundation for the Japanese Supplementary School in Luxembourg ("the School") was incorporated as a public purpose institution ("établissement d'utilité publique") upon publication of its statutes in the Mémorial "C" of January 10, 1992.

The institution was established for an unlimited period.

The School's financial year starts on April 1, and ends on March 31, of each year.

The School started classes as from September 1991.

The main buildings used by the School are provided free of charge.

Note 2. Summary of significant accounting policies.

2.1. The accounts for the year ended March 31, 2012 are prepared on an accruals basis.

2.2. Fixed assets are stated at cost plus expenses. Depreciation is provided on all tangible fixed assets to write off the cost on a straight line basis over 3 to 5 years.

2.3. Fixed assets acquired in foreign currencies are translated at the rate of exchange ruling at the date of acquisition.

Note 3. Fixed assets.

	Furniture and equipment
	EUR
Costs	
March 31, 2011	547,25
Acquisitions	-
Disposal	-
March 31, 2012	547,25
Depreciation	
March 31, 2011	(511,00)
Value adjustments	(36,25)
Reversal	-
March 31, 2012	(547,25)
Net book value March 31, 2011	36,25
Net book value March 31, 2012	0,00

Note 4. Prepayments and Accrued income.

	2012	2011
	EUR	EUR
Transport expenses related to the period 2012/2013	1.250,46	-
Subsidy (Japan)	3.231,54	1.414,23
	<u>4.482,00</u>	<u>1.414,23</u>

Note 5. Other creditors.

	2012	2011
	EUR	EUR
Transport Teachers	2.728,83	73,00
Deloitte 2012/2011	345,00	345,00
ISL Cleaning fee 2012/2011	1.800,00	2.342,00
Other creditors	-	2.040,84
	<u>4.873,83</u>	<u>4.800,84</u>

Note 6. Staff. The average number of employees during the financial year ending March 31, 2012 was 5 (2011: 5).

Note 7. Remuneration to the réviseur d'entreprises agréé. The remuneration of the réviseur d'entreprises agréé for the audit of the financial year ending December 31, 2012 is EUR 300,00.

Note 8. Off balance sheet commitments. Bank guarantees given for a total amount of EUR 9.157,35 as in previous year for rental amounts paid by the School for teachers.

Budget for FY2012 (Unit: Euro)

	Result 2011	Budget 2012
1. INCOME		
1 (1) Surplus carried forward	242 548,29	254 066,18
2 (2) Income in the FY		

3	Donation	94 453,58	99 728,44
4	Tuition	74 121,93	75 843,23
5	Entrance Fee	4 125,24	4 228,28
6	Subsidy (Japan)	93 511,86	69 364,98
7	Subsidy (Luxembourg)	30 000,00	30 000,00
8	Interest on bank account	795,93	204,00
9	Other Income	161,94	0,00
10	Total Income (A)	<u>297 170,48</u>	<u>279 368,93</u>
11	Total Funds Available	539 718,77	533 435,11
	2. EXPENSE		
12	Salary & Social Security	206 947,74	213 071,09
13	Teachers Apt.Rental Fee	33 928,00	38 584,00
14	Copy Fee(Lease & Use)	3 384,23	3 420,00
15	Business Trip	2 073,83	150,00
16	Transportation of Teachers	4 141,28	1 370,00
17	Books & Teaching Material	3 632,71	3 000,00
	Administration		
18	Conference Expenses	1 981,84	2 204,30
19	Insurance	1 781,36	3 910,00
20	Legal & Salary Calculation	2 805,68	2 920,00
21	Building Rent(Office)	15 761,39	15 700,00
22	Mail Cost	204,28	200,00
23	Tel & Fax	1 092,41	1 100,00
24	Heating	580,35	600,00
25	Cleaning (ISL)	5 400,00	3 600,00
26	Other Cost	1 901,24	2 150,00
27	Assets Depreciation	36,25	0,00
28	Total Expense (B)	<u>285 652,59</u>	<u>291 979,39</u>
	3. SURPLUS		
28	(A)-(B)	11 517,89	12 610,46
	Surplus carried forward	254 066,18	241 455,72
	[Reffrence] Surplus carried forward at the year end		
	2010		242 548,29
	2011		254 066,18
	2012 (Budget)		241 455,72

Référence de publication: 2012072989/189.

(120102910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Golden Key S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8530 Ell, 36, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.190.

L'an deux mille douze, le treize juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme société anonyme «GOLDEN KEY S.A.» avec siège social à L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 101.190,

constituée suivant acte reçu par Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux en date du 29 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 449 du 12 septembre 1995, modifiée suivant Maître Martine DECKER, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 20 décembre 2000, publié au Mémorial Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 598 du 3 août 2001.

La séance est ouverte à 10.50 heures sous la présidence de Monsieur Luc FLAMACHE, administrateur de sociétés, demeurant à B-1180 Uccle, Chaussée de Saint Job 117;

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que le présent acte a pour objet de:

1. Transfert du siège social de la société de L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem vers L-8530 Ell, 36, Haaptstrooss et modification de l'article 4 des statuts.

2. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8509 Redange-sur-Attert, 3B, rue de Nagem vers L-8530 Ell, 36, Haaptstrooss et de modifier par conséquent l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège de la société est établi dans la commune d'Ell»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.50 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 700,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Luc FLAMACHE, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 15 juin 2012. Relation: DIE/2012/7005. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012073010/53.

(120102737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Group BL-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9907 Troisvierges, 76, route d'Asselborn.

R.C.S. Luxembourg B 161.885.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073019/10.

(120102941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

La Bosse Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 138.474.

Il résulte d'un accord intervenu que le siège social de la société a été rétabli au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg avec effet au 20 juin 2012.

Il résulte également d'une décision prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 20 juin 2012 qu'ont été nommés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016:

- Director S.à r.l., une société avec siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- Manager S.à r.l., une société avec siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- Management S.à r.l., une société avec siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,
- Luxfiducia S.à r.l., une société avec siège social au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073133/18.

(120102753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

GST AutoLeather Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012073028/10.

(120103360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

GST AutoLeather Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012073029/10.

(120103361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

GTG Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7590 Beringen, 40, rue d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 74.996.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073030/10.

(120102861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.536.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of May.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l.", a Société à Responsabilité Limitée having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The founder is here represented by Régis Galiotto, notary clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Five S.à r.l.".

Art. 3. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures. In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In this case, the managers will be appointed as class A manager or class B manager. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 20. Notwithstanding the provisions of the article nineteen, the general meeting of partners of the Company, by the majority vote determined by the Law for payment of dividend, upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a recent interim statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager itself (as the case may be), and showing that sufficient reserves are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 21. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 22. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2012.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of Euros 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.-EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Brendan Dolan, born on April 3, 1973 in Tyrone, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

2) Is appointed as A manager for an undetermined duration:

Mr Ricardo Gomez, born on February 13, 1984 in Barinas, with professional address at 25, St George Street, London, W1S 1FS, United Kingdom.

3) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Mr Philippe Leclercq, born on May 18, 1968, in Liège, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

4) Is appointed as B manager for an undetermined duration:

Ms Laurence Goblet, born on February 27, 1981, in Malmedy, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

«H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Five S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou; qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement). Prendre

toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à Euros 12,500 (douze mille cinq cents Euros), représenté par 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales de Euro 1 (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Dans ce cas, les gérants seront nommés gérants de classe A ou gérants de classe B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un manager A et d'un manager B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales. Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 20. Nonobstant les dispositions de l'article 19, l'assemblée générale des associés de la Société, par le vote majoritaire déterminé par la loi sur le paiement des dividendes, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant) peut décider de payer des dividendes intérimaires avant la fin de l'exercice social en cours, sur base d'un récent état intérimaire des comptes préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique lui-même (le cas échéant), et laissant apparaître que les fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne saurait excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents Euros) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Four S.à r.l. prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme d' Euros 12,500.- (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Brendan Dolan, né le 3 avril 1973 à Tyrone, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

2) Est nommé gérant A pour une durée indéterminée:

Monsieur Ricardo Gomez, né le 13 février 1984 à Barinas, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, London, W1S1FS, Royaume-Uni.

3) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

4) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Laurence Goblet, né le 27 février 1981 à Malmedy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

5) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2012. Relation: LAC/2012/26307. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012073032/394.

(120103061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Hema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 10.756.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.06.2012.

Pour: HEMA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012073043/14.

(120103163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Holleur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLLEUR S.A.

C. BITTERLICH / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2012073048/12.

(120103520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Hollycroft Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073049/9.

(120103378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Identitag Secondary Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Identitag Secondary Opportunities S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012073054/11.

(120102625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Krap Nus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 98.051.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2012 que:

- le siège social de notre société est transféré de son ancienne adresse au 26-28 Rives de Clausen à L- 2165 Luxembourg;
- l'adresse professionnelle de Monsieur Riccardo Moraldi, administrateur et Président du conseil d'administration, est également transférée au 26-28 Rives de Clausen à L- 2165 Luxembourg.

Il est également à noter que le siège de CERTIFICA Luxembourg Sàrl, société en charge du contrôle de nos comptes, est désormais établi au 1, rue des Glacis à L-1628 Luxembourg.

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 15 mai 2012.

Référence de publication: 2012073126/16.

(120103068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Innova RS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 425.150,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.627.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 12 juin 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Sandra Ansay, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012073086/15.

(120103255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Industrial Milk Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.843.

Les statuts coordonnés au 06/06/12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 20/06/2012.

Cosita Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2012073056/12.

(120102712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Innpact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 134.935.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073060/9.

(120103180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Intellux Capital Management S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 133.634.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073062/10.

(120103745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

International Computers Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7371 Helmdange, 7, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 109.291.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073063/10.

(120103379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

IPC Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.
R.C.S. Luxembourg B 154.471.

Il résulte des résolutions écrites du conseil d'administration en date du 19 juin 2012 que Monsieur Jean-Pierre RAF-FALLI, né le 3 juillet 1968 à Penta Di Casinca (France), demeurant professionnellement à L-1541 Luxembourg, 42 boulevard de la Fraternité, a été nommé délégué à la gestion journalière avec effet immédiat. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'année sociale 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2012073098/13.

(120102731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Irocy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2012073066/11.

(120103168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

IFAM S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 110.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073071/10.

(120103225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Ikano Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 66.188.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073072/9.

(120102707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073077/10.

(120102853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Maximom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 57.925.

EXTRAIT

Il découle d'un acte de cession de parts sous seing privé du 28 mai 2012 que le capital de la société "MAXIMOM S.à r.l.", se trouve actuellement réparti comme suit:

Monsieur Bastien COLLIN, employé privé, demeurant à F-06210 Mandelieu, 24 Allée Nungesser,	100 parts
Total: Cent parts sociales	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch/Alzette, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012073181/14.

(120102713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Immobilière CPE Bertrange/Mamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 17.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073078/10.

(120103770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Immobilière Ecole Européenne Bertrange/Mamer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 21.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073079/10.

(120102757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

IMMOCHAN Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.824.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073081/10.

(120103293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Ingeborg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 41.481.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073083/10.

(120102887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Model-Land S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 12, rue de Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 55.605.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 12/06/2012

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de l'ancien commissaire aux comptes, Madame ELCHEROTH Marianne.

et décide de nommer la société FINPART s.a. avec siège au 32, rue de la Barrière, L-1215 Luxembourg, B92961, comme nouveau commissaire aux comptes pour une durée indéterminée.

Signature

L'Administrateur unique

Référence de publication: 2012073190/14.

(120102775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Ingeborg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 41.481.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073084/10.

(120102888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Ingeborg Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 41.481.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073085/10.

(120102889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Interglobe International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 40.085.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073088/10.

(120103550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Interglobe International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse Munchen.
R.C.S. Luxembourg B 40.085.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073089/10.

(120103551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

NIFE Carlo Seccomandi, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 69.397.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/06/2012.

Pour: NIFE CARLO SECCOMANDI

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2012073211/14.

(120103491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 110.474.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073090/9.

(120103086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Northam CCPF PropCo BTS (6) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 169.470.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"Northam CCPF Holding S.à r.l.", a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register (RCS), section B number 153 736,

here represented by Mr Brendan D. KLAPP, employee, with professional address in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal dated 04 May 2012.

Said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Northam CCPF PropCo BTS (6) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold interests and participations in

3.1.1 Luxembourg or foreign entities the object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and/or dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 Luxembourg or foreign entities the object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by including, but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of Northam Property Funds Management S.a r.l. acting on behalf of Northam Property Funds FCP-FIS, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the management regulations applicable to Northam Property Funds FCP-FIS and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3. The Company's object is also to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.- CAD) divided into twenty-five (25) shares with a nominal value of thousand Canadian Dollars (1,000.- CAD) per share (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Northam CCPF Holding S.a r.l.	25 Shares
Total:	25 Shares

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.- CAD) corresponding to a share capital of twenty-five thousand Canadian Dollars (25,000.- CAD) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named entity, "Northam CCPF Holding S.à r.l.", representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:
 - a) Mr Patrick W.A. Handreke, having his professional address at 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;
 - b) Mr Robert Brimeyer, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and
 - c) Mr Thomas Melchior, having his professional address at 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the offices of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huit juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Northam CCPF Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois luxembourgeoises, avec siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg (RCS) sous le numéro B 153 736,

ici représentée par Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée le 4 mai 2012.

Cette procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être soumise aux autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une "société à responsabilité limitée".

Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Northam CCPF PropCo BTS (6) S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après ces "Statuts").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de cette Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du

siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est de détenir des intérêts et participations dans

3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet et le but est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et/ou disposer de biens immobiliers ("Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.

3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement visant à accomplir son but, incluant, mais sans se limiter à, le fait d'accorder des prêts à des sociétés au sens du paragraphe 3.1 ci-dessus, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, et en grevant ses actifs et en demandant l'attribution et le nantissement découlant des rapports légaux en vertu de ses actifs comme garantie des prêts consentis par la Société, étant entendu que (i) aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Northam Property Funds Management S.à r.l. agissant pour le compte de Northam Property Funds FCP-FIS, la Société n'entrera uniquement que dans des transactions n'entraînant pas une violation du règlement de gestion applicable à Northam Property Funds FCP-FIS et (ii) la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société pourra encore investir directement dans des propriétés immobilières, acquérir, détenir, gérer, développer, louer et aliéner ces immeubles.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars Canadien (25.000.- CAD) divisé en vingt-cinq (25) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de mille Dollars Canadien (1.000.- CAD) et ci-après dénommées les "Parts". Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 En complément au capital social, il peut être mis en place un compte de prime dans lequel toute prime d'émission payée pour toute part sera versée. Le montant de ce compte de prime est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits équivalents.

5.4 La Société peut procéder au rachat des ses propres parts dans les limites posées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il sera fait référence à celui-ci comme "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront le conseil de gérance (ci-après "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par décision des associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes de cet article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique dans le cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique en cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

11. Art. 11. Délégation et agent du gérant unique.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions sans avis préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux requis et formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son proxy. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en le confirmant plus tard par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation d'un équipement de vidéoconférence et de conférences téléphoniques pourra être autorisée dans la mesure où chaque Gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participants utilisant ou non cette technologie, et chaque Gérant participant sera considéré comme présent et pourra être autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par l'ensemble des gérants, est valide comme si celle-ci avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant chacun le même contenu signé par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les minutes d'une réunion d'un Conseil de Gérance seront signées par le président.

12.8 Les extraits seront certifiés par l'un des Gérants ou toute personne nommée par l'un des Gérants ou durant la réunion du Conseil de Gérance

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, et celui-ci ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 précité.

15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) ces sommes distribuées qui ne correspondraient pas aux profits effectivement générés seront remboursées par les Actionnaires.

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Northam CCPF Holding S.a r.l.	25 Parts Sociales
Total:	25 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille Dollars Canadien CAD (25.000.- CAD) correspondant à un capital de vingt-cinq mille Dollars Canadien (25.000.- CAD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, l'entité comparante précitée, «Northam CCPF Holding S.à r.l.», représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés comme Gérants de la Société pour une période illimitée:

a) M. Patrick W.A. Handreke, ayant son adresse professionnelle à 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;

b) M. Robert Brimeyer, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

c) M. Thomas Melchior, ayant son adresse professionnelle à 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire. Signé: B. D. KLAPP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 juin 2012. Relation: EAC/2012/7552. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012071139/399.

(120101682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2012.

Interpagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073091/9.

(120103806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Interpagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073092/9.

(120103807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Interpagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073093/9.

(120103808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Interpagos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 59.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073094/9.

(120103810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Invest News S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6852 Manternach, 15, Cité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 26.220.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073095/9.

(120103121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

LRP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 100.217.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 21 juin 2012

L'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Johan Dejans en qualité de gérant B de la Société, et ce avec effet au 13 juin 2012;
- de nommer Mme Neela Gungapersad, salariée, née le 17 janvier 1972 à Goodlands (Ile Maurice), résidant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en qualité de gérant B de la Société, et ce avec effet au 13 juin 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2012073150/18.

(120103419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Iron and Steel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 106.755.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073100/9.

(120102985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Isomatec Luxembourg S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 98.322.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073101/10.

(120103142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

J. Cremer - Finck Architecte, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 122.616.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012073102/10.

(120103685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Jantinori 1 Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.261.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073103/11.

(120103497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Omnium Textile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 3.329.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2011:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée renomme comme commissaire aux comptes:

Fiduciaire de Luxembourg S.A., avec siège social au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2012073223/14.

(120103372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Jost-Global GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 157.319.

—
Les comptes annuels pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012073105/11.

(120103498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Jacksberry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 103.515.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.

Référence de publication: 2012073106/12.

(120102756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Labo 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1159 Luxembourg, 4, rue d'Avalon.

R.C.S. Luxembourg B 147.132.

—
Il est porté à la connaissance de tous:

Que la société COMPTEx Sarl (RCS B129.165), 29, Rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet au 1^{er} juillet 2009, de la société LABO 3 SA (RCS B147132) domiciliée au 4 rue d'Avalon L-1159 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2012073134/13.

(120103020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

K.B.S. Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8715 Everlange, 6, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 101.690.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2012

Les actionnaires de la société K.B.S. CONSTRUCTION S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de leur mandat d'administrateurs de:

- Monsieur Camille WEIS, administrateur de sociétés, demeurant à L-8398 Roodt-Septfontaines, 18, Lotissement des Roses,

- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

avec effet immédiat.

L'assemblée générale constate que:

- Monsieur Carlo KERGER, entrepreneur, demeurant à L-8715 Everlange, 3, rue Reimberg, demeure administrateur unique de la société.

La société est engagée par la signature unique de l'administrateur unique.
Luxembourg, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012073109/21.

(120103201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Kymar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 123.425.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KYMAR S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012073115/12.

(120103215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

KONYA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 36.783.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Gerard VAN HUNEN, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 5 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012073125/21.

(120103029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Laude Invest I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.273.

—
Par résolutions signées en date du 22 mai 2012, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant, avec effet immédiat.

2. Nomination de Babette Chambre, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 juin 2012.

Référence de publication: 2012073129/15.

(120103261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

LBS Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.955.

—
Par résolutions prises en date du 20 avril 2012, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philip W. Cyburt, avec adresse professionnelle au 2361, Rosecrans Avenue, étage Suite 336, CA 90245 El Segundo, Etats Unis de son mandat de Gérant, avec effet au 23 avril 2012.

2. Nomination de Jonas Arvydas Stiklorius III, avec adresse professionnelle au 1271, Avenue of the Americas, 39th Floor, 10020 New York, Etats Unis au mandat de Gérant, avec effet au 18 avril 2012 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012073137/15.

(120103262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.

Macquarie Strategic Storage Facilities Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.103.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans la publication datée du 18 juin 2012, et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 18 juin 2012, sous le numéro dépôt L120100598,

L'associé "Macquarie Global Infrastructure Fund III A représenté par Trust Company Limited ACF Macquarie Specialised Asset Management Limited" de la Société a changé sa dénomination sociale et s'appelle désormais "The Trust Company Limited agissant en tant que custodian de Macquarie Specialised Asset Management Limited agissant en tant que responsible entity de Macquarie Global Infrastructure Fund III A".

L'associé "Macquarie Global Infrastructure Fund III B représenté par Trust Company Limited ACF Macquarie Specialised Asset Management 2 Limited" de la Société a changé sa dénomination sociale et s'appelle désormais "The Trust Company Limited agissant en tant que custodian de Macquarie Specialised Asset Management 2 Limited agissant en tant que responsible entity de Macquarie Global Infrastructure Fund III B".

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012073156/21.

(120102656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2012.
